

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnen	nentale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
Défrichement en vue d'un projet immobili	er sur la commune de Bastia (2B)	
2. Identification du	ι (ου des) maîte(s) d'ouvrage ou du	(ou des) pélilionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	SARL LA GUARDIOLA	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mademoiselle Émilie DELAMARE-ABI	BENANTI
RCS / SIRET 8 2 1 8 2 1 1	8 8 0 0 0 1 7 Forme j	uridique
lolane	ez à votre demande l'annexe obli	inglaire n91
		Commence of the second
	au des seuils et critères annexé à l'ar dimensionnement _i corres <u>p</u> ondant du	ficle R. 122-2 du code de l'environnement et projet
N° de catégorie et sous-catégorie		gard des seuils et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	D'une emprise totale de 3,5 ha, le pro la partie basse de la parcelle AV 50 de s'effectuera par le chemin de Scala. L'i parcelles AV 50 et AV 51 permettra de actuellement occupée par des chênes	jet vise à construire 9 bâtiments résidentiels sur la commune de Bastia, L'accès au site aménagement d'une voirie goudronnée sur les rejoindre la zone de projet. Celle-ci est s et des oliviers. Dans le cadre de l'opération er. A noter qu'une oliveraie classée se trouve sur
	4. Caracléristiques générales du pr	ojet
Doivent être annexées au présent formu		ue 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels fravaux de démolition

Construction de 9 bâtiments résidentiels au lieu-dit Monserato sur la commune de Bastia L'aménagement d'une voirie goudronnée sur les parcelles AV 50 et AV 51 permettra l'accès à la zone de projet, Un bassin de rétention enterré sera aménagé sur la parcelle AV 50 afin de compenser l'imperméabilisation des sols. Le franchissement du talweg qui sépare les parcelles AV 50 et AV 51 sera assuré par la mise en place d'un ouvrage hydraulique dimensionné pour une crue exceptionnelle.

Préalablement à son aménagement, le site sera défriché. Toutefois, l'oliveraie classée présente sur la parcelle AV 50 sera entièrement conservée.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire,

4.2	Ob	lectifs	du	projet

L'objectif du défrichement est la construction de 9 bâtiments résidentiels, ainsi que l'aménagement d'une voirie goudronnée permettant d'accéder à la zone de projet, au lieu-dit Monserato sur la commune de Bastia.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux s'étendra du 1er septembre 2019 au 31 mars 2021.

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage des souches.

Les travaux seront suspendus lors d'un épisode pluvieux afin d'éviter un ruissellement trop important de matières minérales en suspension.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement

Les ouvrages relatifs à la gestion des eaux pluviales (grilles avaloirs, grilles transversales, canalisations enterrées, bassin de rétention) feront l'objet d'un entretien régulier.

	du projet et superficie globale de l'opération - préci	
Emprise totale du projet :	randeurs caractéristiques	35 610 m ²
Surface de la voirie : Surface des bâtiments : Surface des espaces naturels :		6 760 m ² 4 290 m ² 24 560 m ²
Surface à défricher :		11 050 m²
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long.	°_'_"_ Lat °'"_
Lieu-dit Monserato Commune de Bastia Section cadastrale AV Parcelles 50 (en partie), 51 et 52		_°'"_ Lat°'"_ _°'_"_ Lat°'"_

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	engangarha daga en engeneral	X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Commune de Bastia
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		En contrebas de la chapelle Notre-Dame qui se trouve en bordure du chemin de Scala Santa
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

		PPRI du Grand Bastia approuvé le 10/08/2015
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		
арргооте :		
Dans un site ou sur des sols pollués ?		
Dans une zone de répartition des eaux ?		
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		
Dans un site inscrit ?		
Le projet se situe-t-ii, dans ou à proximité :	Oui Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		
D'un site classé ?		

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oul Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Le défrichement, puis l'aménagement du site, vont impacter la faune et la Est-il susceptible d'entraîner des flore implantées sur la zone de projet. Néanmoins, l'oliveraie classée présente perturbations, des sur la parcelle AV 50 sera entièrement conservée. dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? La zone de projet est relativement éloignée des sites Natura 2000. En effet, le Miller naturel Si le projet est situé site Natura 2000 le plus proche se trouve à 3 km du projet. Il s'agit de la dans ou à proximité "Région de Furiani et Monte Canarinco" (FR9400614). d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir X un impact sur un

habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet immobilier nécessite le défrichement d'une partie des parcelles AV 50 et AV 51. Toutefois, l'oliverale classée sur la parcelle AV 50 sera entièrement conservée.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le projet n'est pas situé en zone inondable d'après le PPRI du Grand Bastia. Toutefois, il présente une forte pente et se trouve en amont d'une zone urbanisée. En conséquence, il constitue un secteur de production et d'aggravation de l'aléa inondation par ruissellement urbain. Afin de gérer les ruissellements superficiels, il est prévu d'installer un réseau d'assainissement pluvial sur la zone de projet. De plus, l'imperméabilisation des sols sera compensée par la mise en place d'un bassin de rétention enterré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
particular and a second	Engendre-t-ll des déplacements/des trafics	X		En phase travaux, le personnel réalisant les aménagements, dont le défrichement, va se déplacer sur le site. Des engins de chantier vont intervenir sur la zone de projet. En phase exploitation, les résidents seront amenés à accéder au site par le chemin de Scala Santa dans un premier temps. Lorsque l'aménagement du lotissement en surplomb de la zone de projet (parcelles AV 24, 30, 76 et 77) sera achevé, l'accès s'effectuera directement depuis la RD 81.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Le projet sera source de bruit principalement en phase travaux, dont le défrichement. En phase exploitation, le bruit sera limité compte tenu du caractère résidentiel du projet.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×		Ces travaux pourront engendrer des vibrations. En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Poussières, sciures de bois en phase travaux Aucun rejet en phase exploitation
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?			
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les déchets engendrés par les travaux, dont les déchets verts issus du défrichement, devront être collectés et évacuer vers un centre de tri.

â	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural,		X	
Patrimoine /	culturel, archéologique et paysager ?			
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		Le défrichement s'effectue dans le cadre d'un projet immobilier.
approuvés Oul X	? Non Si oui, décri	vez les	quelle:	
En surplomb de	e la zone de projet, un	lotisse	ment e	est en cours d'aménagement sur les parcelles AV 24, 30, 76 et 77.
				¥2
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oul X	Non Si oui, décri	ivez les	quels	
Le bruit généré	é lors du défrichement	est sus	ceptib	le d'atteindre les habitations voisines.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Afin de réduire les nuisances envers les riverains, les travaux auront lieu uniquement de 7h à 19h les jours ouvrés.

Plusieurs mesures préventives seront mises en œuvre pour éviter une pollution de l'environnement au cours des travaux : définition d'un plan de circulation des engins visant à limiter leur déplacement, maintenance préventive du matériel, collecte et évacuation des déchets, interruption des travaux lors d'un épisode pluvieux, non rejet dans le milieu naturel des laitances de béton, des eaux de lavage des toupies, d'hydrocarbures et autres substances indésirables, ...

L'augmentation du ruissellement dû à l'Imperméabilisation d'une partie du site sera compensée par la création d'un bassin de rétention enterré. L'ouvrage de fuite sera équipé d'une vanne martelière. Celle-ci pourra permettre de stocker une éventuelle pollution.

Le réseau d'assainissement pluvial fera l'objet d'une surveillance et d'un entretien régulier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas situé à proximité immédiate d'une zone soumise à une protection environnementale. De plus, plusieurs mesures seront mises en œuvre en phase travaux et en phase exploitation afin de limiter au maximum l'impact du projet sur son environnement.

En conséquence, je considère qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8	8.1 Annexes obligatoires								
	Objet								
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé ;								
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;								
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :								
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;								
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :								
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.								

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Schéma de gestion des eaux pluviales prévu sur la zone de projet

9: Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Bastia

le, 06/11/2018

Signature

SARL LA GUARDIOLA

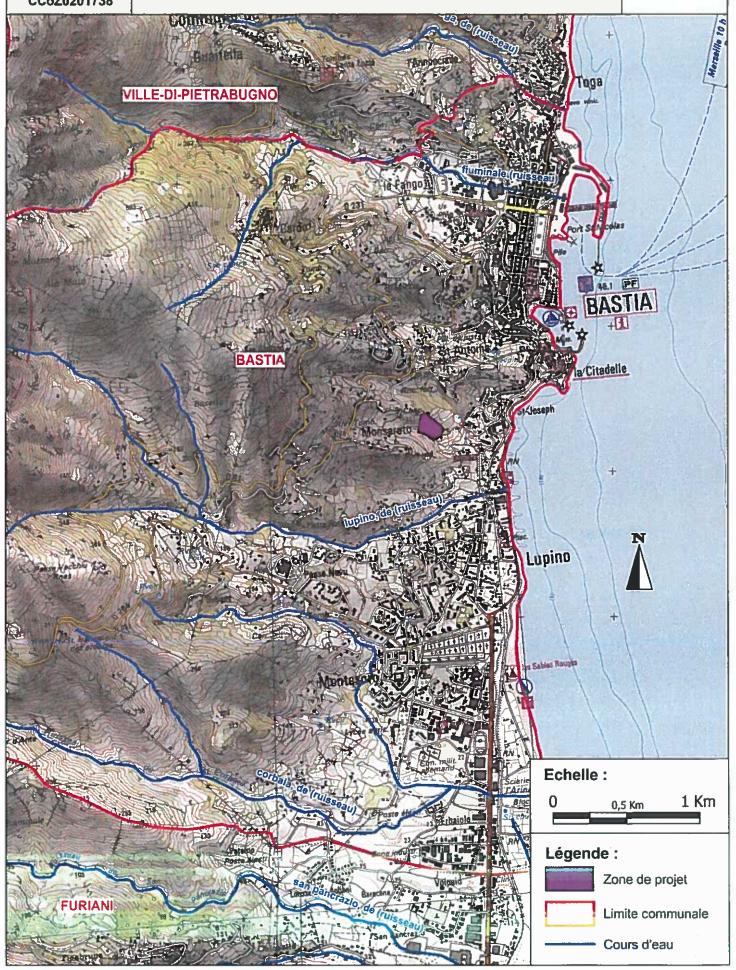
Lieu-dit Strada vecchia 20290 BORGO SIRET: 821 821 188 00017



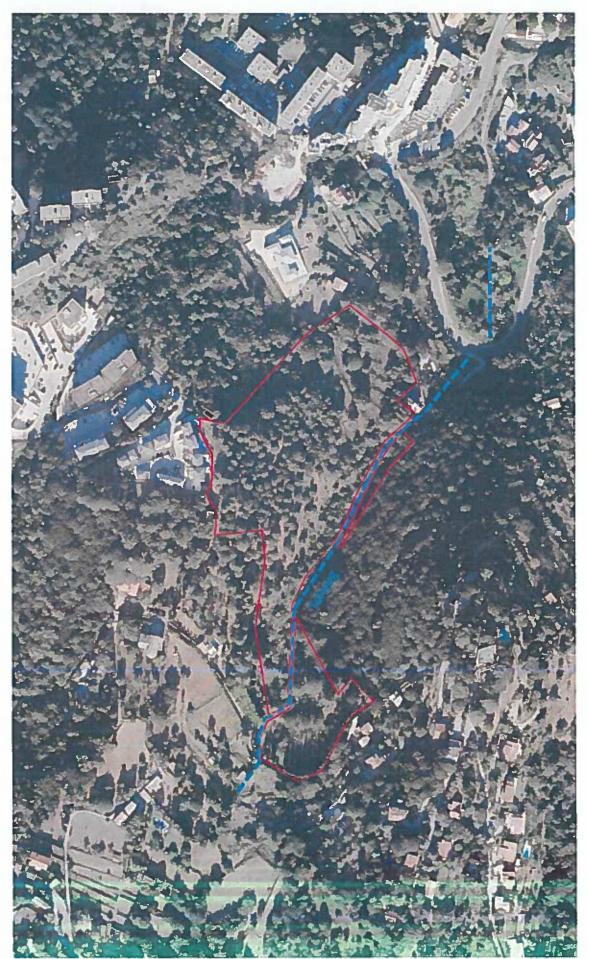
CCoZ0201738

Localisation générale du projet

Figure 1







Vue aérienne de la zone de projet (Source: Google Eorth)



Photo 1 :

La photo 1 a été prise le 20 novembre 2017. Elle représente la partie basse de la parcelle AV 50.



Vue aérienne de la zone de projet (source : Google Earth)

